LES PARTENAIRES DE PROXIMITE

- ⇒ Education Nationale
- ⇒ M.D.P.H.
- ⇒ Centre de Ressources Autisme
- ⇒ E.T.A.D.A.
- ⇒ Intervenants pivots
- ⇒ Services d'AEMO
- ⇒ Structures d'accueil des enfants
- ⇒ M.E.C.S. L'Oasis sur Les Andelys
- ⇒ M.E.C.S. Les Fontaines sur Vernon
- ⇒ Les lieux de vie :
  - *LE DOMAINE HESTIA*
  - *LE PARCOURS ETREPAGNY*
  - *LE PARCOURS SAINT CRESPIN*
  - *LUCK FOR LIFE à RADEPONT*

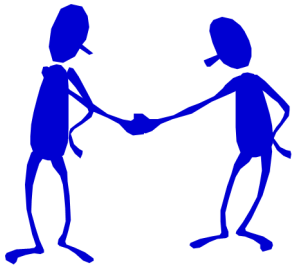

LE PLAN D'INTERVENTION

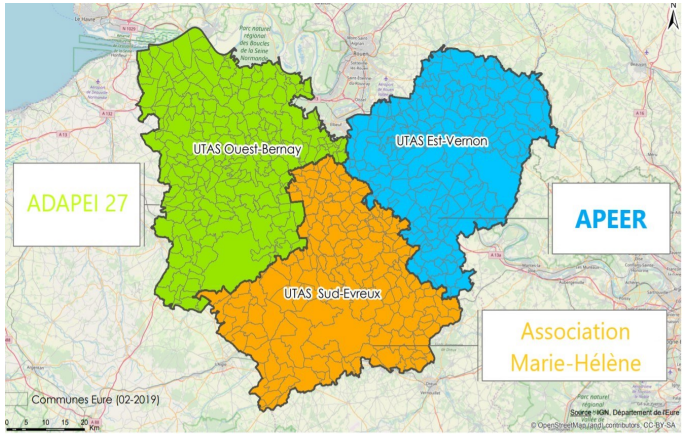

DISPOSITIF MÉDICO-ÉDUCATIF APEER

Directeur :
M. MARROUAT
2 route de Vernon
27510 TILLY
☎ 02.32.77.54.28

Educatrice référente :
Marion DAVID
06.12.74.50.34
@ ssa@apeer.fr

Association Pour l'Éducation Et la Réadaptation

SERVICE DE SOUTIEN ET D'APPUI

pour les enfants avec TSA, de l'Aide Sociale à l'Enfance

DISPOSITIF MÉDICO-ÉDUCATIF
IME – EEAP - Offre de Répit - SESSAD - EMAS -SSA

Siege Social :
Castel des Bruyères – 2 route de Vernon
27510 TILLY
☎ 02.32.77.54.00 🖷 *02.32.52.48.94*
siege.social@apeer.fr
Visitez notre site : www.apeer.fr

Le Service de Soutien et d'Appui : C'est quoi ?

C'est apporter un soutien et un appui coordonné médico-social / Aide Sociale à l'Enfance aux besoins urgents des jeunes relevant d'un trouble neuro-développemental et non accompagnés par un établissement ou service médico-social.

Le Service de Soutien et d'Appui : Pour qui ?

Pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, porteur d'un T.S.A. ou d'un T.N.D., bénéficiant d'une notification M.D.P.H. non mise en œuvre.

Le Service de Soutien et d'Appui : Qui finance ?

Le financement est assuré par une dotation de l'Agence Régionale de Santé allouée au service porteur.

Les missions

- Appui dans l'accueil et l'accompagnement au sein du lieu de vie de l'enfant ou adolescent.
- Accompagnement dans la montée en compétence des professionnels de l'ASE et des familles d'accueils (Sensibilisation, Information, Etayage...)
- Guidance des familles d'accueil.
- Interventions sur les lieux de vie de l'enfant (École, assistants familiaux, foyers, lieux de vie, MECS).

Lieux d'intervention

Procédure

Demande émanant des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (Assistants familiaux A.S.E. et professionnels des lieux de vie : M.E.C.S., foyers, …).

↓

Prise en compte de la demande.
Envoi d'un formulaire de demande.

↓

Étude de la demande :
Recueil des attentes et évaluation de la situation via une rencontre formalisée avec les partenaires.

↓

Accompagnement < 90 jours :

⇒ Mise en œuvre d'objectifs et de moyens nécessaires pour répondre à la problématique initiale.

⇒ Évaluation de l'accompagnement réalisé.

⇒ Propositions de pistes de travail à l'arrêt de l'accompagnement du Service de Soutien et d'appui.

DIPOSITIF MÉDICO-ÉDUCATIF SECTEUR ENFANCE

Équipe de Direction
Psychologue
Infirmière
Psychomotricienne
Éducateurs Spécialisés
enseignant/e spécialisé/e
Secrétaire
Agent de service intérieur